

Appel à projets dans le cadre de la journée « Mission Mains Propres 2015 »

Devant le succès du concours affiche/vidéo de la Mission Mains Propres 2014, le ministère en charge de la santé réitère l'appel à projet pour la journée relative à l'hygiène des mains « Mission Mains Propres » (MMP) qui se déroulera le **mardi 5 mai 2015.**

Ce nouveau concours s'appuiera en priorité sur le parcours de soins et la promotion de l'hygiène des mains quel que soit le lieu de prise en charge du patient/résident... (établissement de santé, médico-social ou ville) mais également sur les opportunités de se laver les mains au quotidien (domicile, lieu de travail, école, crèche ...).

L'appel à projets est ouvert à tous les acteurs engagés dans la promotion de l'hygiène des mains souhaitant réaliser un support de communication qui sera utilisé au niveau national. Ce document d'appel à projets est disponible en téléchargement libre sur le site internet du ministère de la santé pour ceux qui souhaitent concourir.

Qu'est-ce que la journée « Mission Mains Propres » ?

Depuis 2009, la France s'est engagée au côté de l'OMS dans le défi mondial : « un soin propre est un soin plus sûr » en participant chaque année à la journée mondiale sur l'hygiène des mains « sauvez des vies : lavez-vous les mains ». Tout d'abord ciblée sur les établissements de santé et médico-sociaux, la journée MMP s'est étendue à l'ambulatoire et aux acteurs de la prise en charge des soins en ville. Elle vise également à sensibiliser tout usager dans son quotidien sur l'importance de la prévention de la transmission des microorganismes par le lavage des mains répété.

Chaque année, les supports de communication de la journée MMP sont issus du travail du comité scientifique « Mission Mains Propres » associant des représentants des 5 centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CClin), de la société française d'hygiène hospitalière (SF2H), des représentations professionnelles (infirmières et cadres de santé, infirmières libérales, coordonateurs d'Ehpad, médecins, chirurgiens dentistes), de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), d'un représentant des usagers (Le Lien) et des représentants de l'administration centrale (DGOS, DGCS).

La journée MMP a su créer une véritable dynamique associant les patients/résidents, leur entourage et les professionnels de santé afin de favoriser la communication autour des soins dispensés et de leur sécurité.

Chaque année, de nombreux acteurs de santé, patients et usagers font preuve de créativité pour mener une action d'information et de sensibilisation ciblée sur l'hygiène des mains. Le ministère de la santé souhaite de nouveau valoriser en 2015 ces actions au travers de cet appel à projets.



Qui peut candidater ?

- Professionnels des établissements de santé et médico-sociaux (EOH, correspondants en hygiène, médicaux, paramédicaux...);
- Associations et fondations exerçant leurs activités dans les domaines sanitaire et médicosocial comme les associations d'usagers et/ou les associations et organisations professionnelles;
- Représentants de réseaux de professionnels de santé (conférences, Arlin, CClin, OMEDIT ...):
- Sociétés savantes et associations issues du monde sanitaire (SF2H, SPILF, SFM, ORIG...);
- Professionnels de santé exerçant une activité salariée ou libérale en ville, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'un regroupement (réseaux de santé, structures de proximité...);
- Services dédiés à la prévention (santé au travail, professionnels de la petite enfance, crèche, services de PMI, santé scolaire et universitaire,...);
- Institutions et organismes susceptibles de conduire des actions de promotion : agences régionales de santé (ARS), agences sanitaires, collectivités territoriales, caisses d'assurance maladie, mutuelles, organismes de recherche.

Quel doit être le périmètre et la forme des projets présentés ?

Le pré-requis de toute proposition dans le cadre de cet appel à projets national est de :

- lancer une démarche engageante du type « Compte tes opportunités » qui traduit concrètement quelles sont pour chaque acteur les opportunités de faire une hygiène des mains dans sa journée;
- favoriser la communication sur l'hygiène des mains entre acteurs de santé et usagers.

Le périmètre attendu du projet MMP 2015 est celui de la qualité et sécurité des soins, de la communication « usagers-acteurs en santé » et de l'engagement de tous autour des opportunités à réaliser une hygiène des mains, geste de base de la prévention.

Les supports écrits et vidéos se feront par l'entité porteuse du projet qui engage sa responsabilité d'auteur (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle français) :

- écrit de type flyer (A5) ou affiche (A4, A3, A2) ;
 - 1 seul support, format au choix parmi ceux proposés
 - les éléments de contenu devront être une création originale du rédacteur. À défaut, une preuve d'autorisation d'utilisation de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle devra être soumise
 - une page générique sur un document séparé recensera l'ensemble des personnes qui ont contribué à la création de support écrit



- o l'envoi de l'affiche s'effectuera avec la mention : « AFFICHE MMP 2015 »
- joindre et signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous détenez tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette affiche ou éventuellement pour son utilisation, et que vous acceptez les termes concernant l'utilisation et la diffusion de l'affiche comme indiqué dans le règlement de ce concours;
- o pour faciliter l'utilisation de l'affiche en différents lieux, envoyer à la DGOS une version sans référence ou une référence discrète à l'établissement source ;
- o n'étant pas un support de publicité commerciale, le document ne devra pas contenir de référence ou d'allusion à un fabricant de produit ou d'appareil utilisé dans le domaine de l'hygiène des mains.

spot vidéo

- o la durée maximale est de 3 minutes ;
- o l'enregistrement et l'envoi sous format AVI (image MP4, son MP3) ;
- o taille maximum de 2 Go;
- tout extrait de la vidéo, de même que la musique, les images photographiques et autres éléments devront être une création originale du réalisateur. À défaut, une preuve d'autorisation d'utilisation de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle devra être transmise;
- une page générique sur un document séparé recensera l'ensemble des personnes qui ont contribué à la création de la vidéo ;
- o l'envoi de la vidéo s'effectuera avec la mention : « SPOT VIDÉO MMP 2015 » (téléchargez la vidéo sur les plates-formes de partage de vidéos de type YouTube (joindre le lien) ou directement sur le site web de votre établissement ou structure ;
- o joindre et signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous détenez tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette vidéo ou éventuellement pour son utilisation, et que vous acceptez les termes concernant l'utilisation et la diffusion de la vidéo comme indiqué dans le règlement de ce concours :
- o mentions légales: « Les participants qui soumettent une vidéo et s'inscrivent à ce concours, doivent accepter sans réserve tous les termes et conditions du concours. Les participants autorisent le ministère en charge de la Santé à diffuser librement les vidéos qu'ils auront soumises sur le site www.sante.gouv.fr, le cas échéant, de les afficher sur d'autres canaux de médias, ou d'en faire tout autre usage non mentionné ci-dessus. Ce concours n'est d'aucune manière sponsorisé, approuvé ou géré par ou associé à YouTube. Toute information fournie par les participants est destinée à l'administration du concours uniquement »



Comment candidater?

La participation à cet appel à projets se fait par mail à l'adresse : <u>DGOS-PF2@sante.gouv.fr</u> et doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription qui précisera l'identité du porteur du projet, l'objectif, la cible visée, le format ;
- La création du support finalisé version électronique (papier et/ou vidéo).

Quand adresser la demande?

Les demandes doivent parvenir à l'adresse mail du bureau qualité et sécurité des soins de la DGOS avant le 13 février 2015 minuit.

Quelle suite sera donnée à mon projet ?

Un accusé de réception sera envoyé à tous les candidats ayant adressé leur projet à l'adresse mail : <u>DGOS-PF2@sante.gouv.fr</u>

Le jury du comité scientifique « mission mains propres » s'assurera de la recevabilité du projet.

Il selectionnera dans chacune des catégories « support écrit » et « support vidéo » les projets nominés et labellisés « MMP 2015 ».

Les projets nominés seront intégrés dans la « boîte à outils » du site internet du ministère et pourront être téléchargés dès le mois d'avril.

Une exposition temporaire « MMP 2015 » sera organisée au ministère de la santé autour du 5 mai pour récompenser tous les projets nominés dans chaque catégorie (écrit et vidéo). Les dates de l'exposition seront précisées ultérieurement sur le site du ministère.

Les projets non retenus feront l'objet d'une réponse personnalisée du jury avant mise en ligne, sur le site du ministère, des nominés.

Le document « Appel à projets dans le cadre de la journée MMP 2015 » a été rédigé par le comité scientifique MMP.